

Donnerstag (Nachmittag), 10. März 2022 / Jeudi après-midi, 10 mars 2022

2. Priorität – Staatskanzlei / 2^e priorité – Chancellerie d'Etat

56 2021.STA.961 Übrige Geschäfte
Berichterstattung Parlamentarische Vorstösse und Planungserklärungen 2021. STA

56 2021.STA.961 Autre affaire
Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2021. CHA

Le président. Nous passons à l'affaire du point numéro 56. Vous avez vu que pour chaque Direction un rapport relatif aux interventions parlementaires et déclarations de planification 2021 est fixé au programme. Nous voterons à la fin du passage des Directions à la DIJ sur la prise de connaissance de ce rapport, mais, toutefois, nous traiterons les propositions d'amendement au fur et à mesure par Direction.

Pour la chancellerie d'Etat, nous avons une proposition de M. le député Benoît que nous allons traiter maintenant qui propose de ne pas classer la motion 193-2017. Je laisse la parole à M. Benoit qui doit encore s'inscrire.

Antrag Benoit, Corgémont (SVP)

Motion 193-2017: Keine Abschreibung der Motion

Proposition Benoit, Corgémont (UDC)

Motion 193-2017 : opposition au classement

Roland Benoit, Corgémont (UDC), auteur de la proposition. Avec cette motion, on revient dans la politique jurassienne. Le 6 décembre 2017, ma motion qui demandait « Pas de transfert de commune(s) au canton du Jura sans suppression des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne » a été acceptée par ce parlement.

Or, le gouvernement a préparé le fil conducteur et dans ce fil rouge, il y a également le concordat qui est inclus. Et dans le concordat, il est dit qu'il comprendra une clause prévoyant l'abrogation de l'art. 139 comme condition d'entrée en vigueur du concordat. J'ai lu plus haut que l'art. 138 était également concerné. Malgré ça, Monsieur le Chancelier, on n'a pas encore connaissance du texte de ce concordat. C'est la raison pour laquelle j'aimerais que cette motion ne soit pas aujourd'hui supprimée et qu'elle le soit uniquement lorsque ce concordat aura été discuté, approuvé dans ce parlement et soumis en votation. A ce moment-là, je serai d'accord de le supprimer mais actuellement, les termes de cette motion et les exigences ne sont pas remplis. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de soutenir ma proposition et de vous opposer au classement de cette motion.

Christoph Auer, Staatsschreiber. Ich kann kurz begründen, warum der Regierungsrat Ihnen die Abschreibung dieses Vorstosses beantragt. Der Grund ist, wie es Ihnen Grossrat Benoit aus dem «Feuille de route» vorgelesen hat, in welchem gesagt wird: «Le concordat intercantonal relatif au transfert de Moutier comprendra une clause prévoyant l'abrogation de l'article 139 [Cst./JU] comme condition d'entrée en vigueur du concordat.» Und nachdem die Regierungspräsidentin Barthoulot diese Klausel unterschrieben hat, ist aus Sicht des Regierungsrates eigentlich der Moment da, um zu sagen: Okay, das ist in trockenen Tüchern, dieser Art. 139 der Verfassung der Republik und des Kantons Jura verschwindet, wir können diesen Vorstoss abschreiben. Ich kann aber auch gut verstehen, wenn das Parlament sagt: Das war nun einmal die jurassische Regierung – wer weiss, was

das Parlament des Kantons Jura sagt, welches dieses Konkordat ja auch noch genehmigen muss; wer weiss, was das Volk sagt.

Insofern kann der Regierungsrat auch damit leben, wenn Sie dem Antrag Benoit folgen, diese Beschreibung jetzt noch ablehnen und wir dies weiter pendent behalten. Denn wie der Antragsteller gesagt hat: Es ist jetzt natürlich einmal eine Absichtserklärung des Regierungsrates des Kantons Jura. Darauf behaften wir die Regierung auch. Aber wir haben den Konkordatstext in der Tat noch nicht vor unseren Augen. Wir sind daran, ihn auf technischer Ebene auszuhandeln. Und insofern ist der Regierungsrat auch offen, diesen Vorstoss hängig zu behalten.

Le président. Si la parole n'est pas demandée, nous allons voter sur la proposition Benoit concernant cette affaire du point 56 : les député-e-s qui sont d'accord avec la proposition votent oui, celles et ceux qui la rejettent votent non.

Abstimmung / Vote

2021.STA.961

Antrag Benoit

Proposition Benoit

Annahme / Adoption

Ja / Oui 132

Nein / Non 4

Enthalten / Abstentions 3

Le président. Vous avez soutenu la proposition Benoit. Nous avons terminé ainsi les affaires de deuxième priorité de la chancellerie d'Etat. Je salue M. le chancelier de l'Etat et ses collaborateurs et leur souhaite une bonne après-midi.